CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal du conseil communal de Puidoux
Séance du 1er octobre 2026

Présidence : M. Jean-Bernard Chevalley

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu le Préavis municipal no 06/2026 du 25 août 2026 concernant les autorisations générales pour la législature 2026-2031 ;

Ouï le rapport de la Commission de gestion ;

Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;

Vu que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1 Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts dans des sociétés

1.1 une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 au total par cas, charges éventuelles comprises.

1.2 une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas, charges éventuelles comprises.

2 Acquisition de participations dans des sociétés commerciales

Une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas.

3 Placement de capitaux et liquidités

Une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune de Puidoux auprès des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des collectivités publiques, ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.

4 Engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles ou urgentes hors budget jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas.

5 Autorisation générale de plaider

Une autorisation générale pour plaider dans tous les litiges relevant de la compétence de la Commune de Puidoux.

6 Autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions

Une autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions.

7 Compétences financières dans le but d'engager des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif

Une autorisation générale d'engager des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif de CHF 50'000.00 par cas.

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard Chevalley

CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

La Secrétaire

Annick Vouilloz